

07 oct 2016 -16:22

Appartient à Conseil des ministres du 7 octobre 2016

Introduction d'un ticket modérateur fixe pour la consultation d'un médecin spécialiste lors de pathologie dermatologique chronique

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Maggie De Block, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal visant à introduire un ticket modérateur fixe pour la consultation d'un médecin spécialiste par un patient qui présente une pathologie dermatologique chronique.

Le projet introduit un ticket modérateur fixe pour la consultation du médecin spécialiste en dermatovénérologie accrédité pour un patient qui présente une pathologie dermatologique chronique traitée de façon systémique par agent antinéoplasique ou immunosuppresseur. Ce ticket modérateur est fixé à 3 euros pour le bénéficiaire préférentiel et 12 euros pour le bénéficiaire non-préférentiel pour cette nouvelle prestation.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal modifiant l'article 37bis de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, coordonnée le 14 juillet 1994

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Maggie De Block, ministre des Affaires
sociales et de la Santé publique
Tour des Finances
Bd du Jardin Botanique 50 boîte 175
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.deblock.belgium.be>